

Info-Alerte n° 2175 du 25 juin 2020

## Harcèlement téléphonique : BLOCTEL et SFR ne mettent pas du leur



Ce correspondant du Réseau anti-arnaques témoigne :

« Ayant décidé de changer mon numéro de ligne fixe qui ne recevait que des appels importuns à la fréquence d'au moins un appel par semaine, je n'ai pas tardé à recevoir des appels similaires sur le nouveau numéro.

Voulant signer ces premiers appels à BLOCTEL, j'ai découvert que je n'avais pas encore introduit ce nouveau numéro dans la liste BLOCTEL : impossible de déposer une réclamation moins de trente jours après l'inscription du numéro de téléphone. Ce n'est pas vraiment un signe d'efficacité. Après avoir protesté auprès de BLOCTEL j'ai appris que ce délai visait à permettre aux entreprises de prospection téléphonique de se mettre à jour des oppositions. Absurde, donc !

Je me suis aperçu parallèlement que mon nouveau numéro n'avait pas été inscrit en liste rouge chez SFR alors que ma demande de changement était clairement de supprimer ce type d'appels. Mon changement de numéro a été acté courant février 2020 mais il n'a opérationnel qu'un mois plus tard : il n'avait pas été immédiatement activé ».